

## JOURNÉE D'ENREGISTREMENT POUR LES CONTRIBUABLES QUI TIENNENT UN ÉTABLISSEMENT SUR LE TERRITOIRE VISÉ PAR LA REQUÊTE D'AGRANDISSEMENT DU DISTRICT DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU QUARTIER LATIN

### 1. APPROBATION RÉFÉRENDAIRE RELATIVE À LA REQUÊTE D'AGRANDISSEMENT DU DISTRICT DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU QUARTIER LATIN

Lors de la séance du conseil d'arrondissement de Ville-Marie tenue le 6 juin 2023, une requête ayant pour objet l'agrandissement du district de la Société de développement du Quartier latin, approuvée à la majorité par les membres de la société lors d'une assemblée générale convoquée spécialement à cette fin le 28 mars 2023, a été présentée, conformément à l'article 458.33 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19). En vertu de l'article 458.35 de la Loi sur les cités et villes, cette requête doit faire l'objet d'une consultation auprès des contribuables qui tiennent un établissement sur le territoire dont l'ajout est proposé.

Les contribuables qui tiennent un établissement sur le territoire dont l'ajout est proposé peuvent demander que la requête fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leur nom, adresse et qualité, et en apposant leur signature dans un registre; ils devront alors faire la preuve de leur identité en présentant leur carte d'assurance-maladie, leur permis de conduire ou leur passeport canadien.

### 2. OUVERTURE DU REGISTRE

Ce registre sera accessible le 6 juillet 2023, de 9 h à 19 h, à la salle du conseil située au 800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée (station de métro Berri-UQÀM).

Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 20 et, si ce nombre n'est pas atteint, la requête sera réputée approuvée par les contribuables qui tiennent un établissement sur le territoire dont l'ajout est proposé.

Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé sur place à la fin de celle-ci.

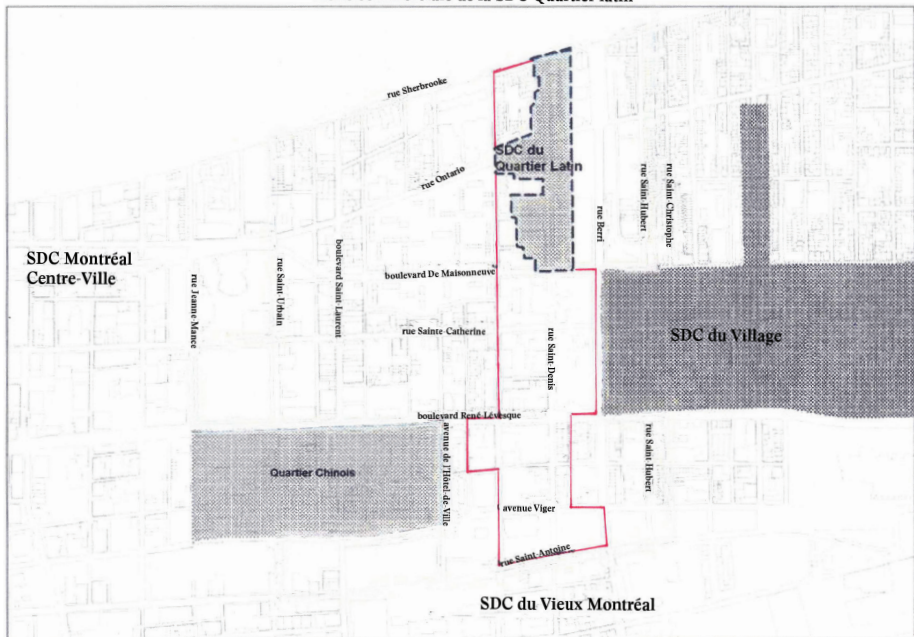
### 3. DESCRIPTION DU TERRITOIRE VISÉ PAR LA REQUÊTE

L'agrandissement du territoire proposé peut sommairement être décrit comme suit :

- au nord du district actuel, jusqu'à la rue Sherbrooke, trottoir sud;
- au sud du district actuel, jusqu'à la rue Saint-Antoine, trottoir nord;
- à l'est du district actuel, jusqu'à la rue Saint-Denis, trottoir est;
- à l'ouest du district actuel, jusqu'à la rue Sanguinet, trottoir est.

Le croquis ci-dessous illustre l'agrandissement du territoire proposé :

Zone commerciale de la SDC Quartier latin



Date: mai 2023

#### Légende

— Limites de la zone commerciale/district commercial actuel

— Limites de la zone commerciale/district commercial visé

### 4. CONTRIBUABLE AYANT LE DROIT DE SIGNER LE REGISTRE

Tout contribuable qui tient un établissement sur le territoire dont l'ajout est proposé peut, par sa signature dans le registre ouvert à cette fin, s'opposer à l'agrandissement du district de cette société et demander au conseil d'arrondissement que la requête fasse l'objet d'un scrutin référendaire.

Un contribuable ne peut faire qu'une seule demande pour la tenue d'un scrutin référendaire et il ne peut y avoir qu'une seule demande par établissement.

Si le contribuable est une personne morale, il doit désigner parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, la personne qui exercera ses droits. S'il s'agit de cooccupants d'un établissement, ceux-ci doivent désigner parmi eux, au moyen d'une procuration signée par la majorité d'entre eux, une personne qui agira en leur nom. La personne ainsi désignée doit présenter, au moment de signer le registre, l'original de sa procuration ou une copie certifiée conforme de sa résolution.

De plus, pour faire l'enregistrement des mentions qui la concernent, une personne doit déclarer ses nom, adresse et qualité au responsable du registre, et établir son identité en présentant l'un ou l'autre des documents suivants :

- carte d'assurance-maladie délivrée par la Régie de l'assurance-maladie du Québec;
- permis de conduire ou permis probatoire délivrés sur support plastique par la Société de l'assurance automobile du Québec;
- passeport canadien.

Pour de plus amples précisions, tout contribuable qui tient un établissement sur le territoire visé par la requête peut téléphoner au 438 823-3978.

Fait à Montréal, le 23 juin 2023

La secrétaire d'arrondissement  
Katerine Rowan, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/villemarie](http://www.ville.montreal.qc.ca/villemarie)